



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 27 février 2023 nommant le jury du concours externe de l'agrégation Biochimie - génie biologique à la session 2023,
- Vu la proposition du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Damien LEDUC  
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 mars 2023

**Le chef du bureau DGRH D4**

**Emmanuel Goriau**